

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9
Paris: Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf résiliation dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co., Place de la Bourse, 8.

On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

2 Décembre 1880.

Chronique générale.

Lundi matin, les catholiques de Paris célébraient, en l'église Saint-Augustin, un service solennel à l'occasion de l'anniversaire de la mort du P. Lacordaire.

« Moi qui viens à vous, je suis une liberté. »

Un de ses plus dignes enfants, le P. Monsabré, rappelait lundi ce cri audacieux à la nombreuse et brillante assistance qui remplissait la vaste église.

« Père! lèvez-vous et voyez ce qu'on a fait de votre œuvre! Partout des portes brisées, des maisons dévastées, des sanctuaires scellés, des cellules vides, des citoyens libres violents, des congrégations d'hommes paisibles qui priaient et faisaient le bien ensemble, dispersées comme on disperse des associations de malfaiteurs. Hélas! je n'ai vu qu'une scène de ce lugubre drame et c'est assez pour remplir mon cœur d'une inconsolable douleur que ravivent sans cesse mes souvenirs. Je crois entendre encore ce cri sinistre: « Les voilà! » et les pas de la troupe humiliée qui vient faire le siège d'une maison inoffensive, et les cris d'un peuple qu'on refoule, et les sommations aliènes de l'arbitraire, et les vains appels faits à la justice, et les protestations indignées de l'honneur, du droit et de la liberté, et les truands qui s'écrient: « A l'ouvrage! » et les coups retentissants des haches et des marteaux, et les

lourdes pesées des pincés, et le bruit strident du fer qui se brise, et les craquements du bois qui vole en éclats, et ces cris impérieux: En avant! sortez! emportez! et les voix douces et fermes qui protestent.

« Je vois encore sortir, l'un après l'autre, entre deux soldats habitués à conduire des scélérats et honteux, en ce jour, de coudoyer un honnête homme et les vétérans de la vie religieuse et les jeunes recrues qui en goûtaient les premiers charmes; je vois les larmes qui coulent et les gestes désolés qui disent adieu aux chers sanctuaires de la méditation et du travail, et les pieuses genuflexions sur le seuil des portes rompues, et les embrassements de l'amitié navrée, et la foule qui jette des fleurs et des couronnes et crie: Au revoir! à des gens qui ne savent ce qu'ils vont devenir. Je vois encore mon Dieu chassé de son tabernacle et sa demeure scellée comme la chambre d'un mort. Je me retrouve seul dans ces grands cloîtres tant de fois sillonnés par les pas graves et discrets de toute une communauté qui va à la prière, au travail, à la réfection, à la joie, au repos; je rôde encore autour de l'église tant de fois animée par le chœur religieux des hymnes et des psaumes. Je cherche, j'écoute... et je ne vois plus rien, je n'entends plus rien... rien que la solitude et le vide, rien que les gémissements du vent dans ce désert, bruit mystérieux et sombre que mon âme troublée prend pour les cris plaintifs des pauvres innocents qu'on a chassés et qui demandent à rentrer... Mon Dieu! mon Dieu! J'ai le cœur encore plein de larmes et de sanglots. Quel coup vous avez frappé! Et nous en sommes tous, tous affreusement meurtris!

« Amère dérision! Tout cela s'est passé non loin des édifices sur le frontispice desquels on lit ce mot plein de promesses: Liberté. — Mais qu'est-ce donc que la liberté? Ah! ce n'est plus le rêve doré des nobles âmes qui croyaient triompher facilement des énergies du mal en brisant les entraves qui contenaient les énergies du bien; c'est le cauchemar ivre de la haine du Dieu qui condamne ses appétits, et impatient de se débarrasser de tout ce qui le représente. La

liberté! ce n'est plus la riante et large promesse des chartes et des codes; c'est le réveil sournois des lois oppressives qui dormaient oubliées et méprisées dans les archives administratives. La liberté! ce n'est plus le pavillon protecteur qui flotte sur la conscience, la demeure, la personne de tous les citoyens honnêtes, pour couvrir leur inviolabilité; c'est le drapeau sinistre qu'on montre aux révoltés que la justice a bannis, pour leur dire: Revenez! Aux hommes paisibles, dévoués, soumis au gouvernement que le peuple se donne, pour leur dire: « Allez-vous-en! La liberté! ce n'est plus le vaste chemin où peuvent circuler, sans se froisser, tous les droits et toutes les aspirations légitimes; c'est la voie scélérate par où l'on arrive au pouvoir, pour étouffer opportunément les libertés dont on veut se défaire, surtout celles des hommes de Dieu. »

Qu'ajouter à ces paroles, que l'admiration de l'auditoire faillit plusieurs fois couvrir d'applaudissements? Aucun éloge ne serait assez grand, aucune approbation assez chaleureuse. La République cependant a été assez habile pour donner plus de relief à ce saisissant tableau.

Une manifestation préparée à l'avance attendait les catholiques; ils sortaient tranquillement de l'église, où ils venaient de prier, quand ils ont été assaillis par une bande de ces vauriens comme on en voit dans tous les centres de population. La police était aussi là, réunie en force considérable, non pour réprimer les vauriens, mais pour brutaliser les catholiques, dont une douzaine ont été conduits au poste.

Depuis quelques jours, le gouvernement s'inquiète des prédicateurs qui sont désignés par les évêques pour prêcher pendant l'Avent dans les églises de plusieurs diocèses, et qui appartiennent aux ordres religieux expulsés.

Nos ministres prétendent que les religieux des congrégations dissoutes et expulsés par

les décrets ne doivent pas être autorisés à monter en chaire pour parler aux fidèles.

On annonce en effet que M. Constans va adresser, à ce sujet, une circulaire à tous les évêques, pour leur rappeler les prescriptions de la loi.

Nous avons signalé les délations de la République française contre les Œuvres catholiques ouvrières. Les haines de M. Gambetta sont des ordres pour MM. Constans, Ferry, Cazot et autres ministres de même valeur. Nous lisons dans le Télégraphe:

« On annonce que le gouvernement est décidé à poursuivre la fermeture des cercles catholiques d'ouvriers. Il a la preuve que ces cercles sont des instruments politiques entre les mains des adversaires de la République, et il entend briser aux mains des cléricaux ces armes, qu'il considère comme dangereuses. On affirme que l'attention du ministre de l'intérieur est tout particulièrement portée sur ce point. »

Nous n'avons pas besoin de dire que le gouvernement ne peut avoir aucune preuve, car on ne peut prouver le contraire de la vérité.

Les cercles catholiques ne sont nullement des instruments politiques, mais il faut bien qu'on les accuse pour pouvoir les condamner. Cela s'appelle la justice républicaine.

La police a fait saisir dans toutes les librairies les photographies représentant différents monastères avec les barricades qui avaient été faites à l'intérieur au moment de l'exécution des décrets.

De plus en plus la liberté!

On s'entretient beaucoup dans le monde politique d'une lettre écrite par M. de Baudry-d'Asson au président de la Chambre pour lui demander d'autoriser des poursuites contre... lui-même.

En voici le texte:

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JEANNE DE VALBRET

(Suite.)

Le nouveau venu, dont lord Feymer nous a dit le nom, était un superbe garçon de vingt-quatre à vingt-cinq ans, portant sur un corps à la fois élégant et robuste une tête d'un caractère énergique et fier. Son vêtement noir faisait ressortir, pour les faire valoir, la couleur blonde de ses cheveux et de ses légères moustaches. Son œil, d'un bleu pâle, avait une expression plus grave que ne le comporte d'ordinaire l'âge du jeune baron. On y sentait l'homme sérieux.

Le baron de Radowitz appartenait à l'armée prussienne; il était capitaine d'état-major.

L'oncle auquel lord Feymer avait fait allusion un instant auparavant, était le lieutenant-colonel alors attaché militaire à l'ambassade de Prusse à Londres. Son neveu l'avait été voir plusieurs fois, et c'est dans ces excursions qu'il avait rencontré lord Feymer.

Depuis qu'il était en wagon, le capitaine ne pouvait détacher son regard du visage de Jeanne, et il poussait son observation jusqu'à l'indiscrétion,

mais certainement sans avoir conscience de cette inconvenance.

Jeanne s'était aperçue de cette contemplation persistante et elle en était gênée, sans pourtant laisser percer aucune marque d'impatience. De temps en temps elle s'assurait par un coup d'œil furtif de l'attention soutenue de son voisin.

Celui-ci répondait naturellement avec distraction aux questions de lord Feymer.

Mais il en est une qui le rappela à la réalité.

— Peut-on savoir, lui demanda le diplomate, jusqu'où vous nous accompagnez?

— Je ne dois pas tarder à quitter votre seigneurie; car je m'arrête à Lille.

— C'est bien près, en effet.

— Trop près!...

Et ce mot était comme perdu dans un soupir.

— Auriez-vous pas hasard, cher capitaine, la mission d'inspecter les places fortes du nord de la France?

M. de Radowitz ne répondit que par un léger sourire.

— Après Lille, continua lord Feymer, ce sera Douai sans doute; après Douai, Valenciennes; après Valenciennes, Arras...

— Ah! je reconnais bien là l'œil perçant du diplomate, interrompit l'officier qui voulait flatter le protecteur de Jeanne, mes instructions n'ont vraiment pas de secrets pour votre seigneurie.

En ce moment, la voix du conducteur du train fit retentir ces mots:

« Lille, dix minutes d'arrêt. »

— Déjà! fit M. de Radowitz avec une surprise mêlée de désappointement.

— Le mot est galant, répondit lord Feymer, et bien certainement vous n'avez fait que traduire nos propres impressions; ne dis-je pas vrai, mesdames?

Les dames s'inclinèrent en signe d'assentiment. Jeanne seule ne sourit point, mais une charmante rougeur en dit plus que tous les sourires du monde.

— Nous reverrons-nous cet hiver à Londres? demanda lord Feymer, au moment où le capitaine se tenait sur le marche-pied de la voiture, prêt à se retirer.

— Je vous en donne la certitude, répondit le jeune baron, en appuyant singulièrement sur ces mots.

Et, descendant tout à fait, son dernier regard fut encore pour Jeanne.

Ce regard rencontra, cette fois, celui de la jeune fille.

Quatre mois se sont écoulés depuis cet incident. Lord Feymer et ses compagnons sont revenus de Vienne il y a quelques jours, après un voyage des plus heureux.

Jeanne et Lucy sont plus étroitement liées que jamais. En y regardant de près, peut-être décou-

vrirait-on comme un léger changement dans la nature de leurs relations. On y pourrait voir un peu plus de mystère dans leurs confidences, un peu plus de prudence et de retenue dans leurs épanchements devant témoins.

Jeanne n'a plus cet enthousiasme franc des jeunes filles dont toute la vie est en dehors.

Quant à Lucy, un peu de gravité voile maintenant son visage qui était un perpétuel sourire; on la dirait attentive à garder un important secret.

Nous dirons d'un seul mot ce qui a pu provoquer ces transformations.

Jeanne avait souvent parlé à son amie de la rencontre du capitaine de Radowitz, et Lucy n'avait pas tardé à comprendre quelle était la nature du souvenir que ce jeune homme avait laissé dans l'esprit de M^{lle} de Valbret.

Tout ce qu'elles avaient dit jusque-là sur ce sujet était encore vague et plein de réticences. De la part de Jeanne, il n'y avait pas d'aveux complets, et Lucy n'osait pousser ses investigations au-delà des demi-confessions qu'on lui faisait.

A vrai dire, les circonstances à la suite desquelles un nouveau sentiment semblait s'être éveillé dans l'âme de Jeanne, avaient été assez insignifiantes pour expliquer la réserve de celle qui s'interrogeait.

Il fallait attendre une autre occasion, pour sortir de la phase des incertitudes et des troubles involontés.

Château de Ponteclose-la-Garnache (Vendée), 26 novembre 1880.

Monsieur le président, J'ai l'honneur de déposer entre vos mains une demande en autorisation de poursuites contre monsieur Gambetta, président, et messieurs de Mahy, Margaine et Madier de Montjau, questeurs de la Chambre des députés.

Cette demande est basée sur les faits suivants :

Le 11 de ce mois, j'ai été, sur l'ordre desdits messieurs Gambetta, de Mahy, Margaine et Madier de Montjau, appréhendé au corps, conduit et enfermé, malgré mes protestations, dans une pièce du Palais-Bourbon, où j'ai été détenu et gardé au secret par le chef des huissiers de la Chambre.

Attendu que ces faits sont prévus et punis par l'article 344 du Code pénal, lequel est ainsi conçu :

Seront punis de la peine des travaux forcés à temps, ceux qui, sans ordre des autorités constituées, et hors les cas où la loi ordonne de saisir les prévenus, auront arrêté ou séquestré des personnes quelconques.

Vu que l'autorisation de la Chambre est nécessaire, pendant la durée de la session parlementaire, pour en poursuivre les principaux auteurs, je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien saisir la Chambre de ma demande en autorisation de poursuites, devant la juridiction compétente, contre messieurs Gambetta, de Mahy, Margaine et Madier de Montjau.

Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

DE BAUDRY-D'ASSON.

Par suite de dissentiments politiques avec la direction de l'Ordre, la rédaction politique de ce journal, qui défendait les principes de la démocratie napoléonienne, se retire. On dit que le nouveau rédacteur en chef de l'Ordre transformé serait M. Conil, employé au ministère de l'intérieur, ou un employé de l'Agence Havas, M. Aubey, gendre de M. Marteau, rédacteur du Journal du Havre, organe républicain.

Parmi les rédacteurs de l'Ordre qui se retirent on cite M. Octave Noël, neveu de M. Béhic, rédacteur en chef, M. Raymond Cavalier, M. Delafosse, député, et plusieurs hommes politiques qui gardaient l'anonyme.

Il se pourrait qu'avant peu parût un nouveau grand journal bonapartiste à trois sous, qui prendrait la place que le changement de politique de l'Ordre va laisser vacante.

Simple rapprochement.

Audience du 12 octobre 1880.

Présidence de M. Cartier.

PROCÈS JUNG - DE - WORSTINE.

Diffamation et outrages envers un lieutenant-colonel, officier de la Légion-d'Honneur.

Cette occasion ne devait pas tarder à se présenter.

Un des premiers jours du mois de décembre, lord Feymer fit prévenir M^{lle} de Valbret qu'elle était attendue au salon où le baron de Radowitz avait exprimé le désir de lui présenter ses hommages.

A cette nouvelle, un tremblement la saisit, et, pour se rendre à l'invitation, elle dut attendre que Lucy lui assurât qu'elle était tout à fait remise et qu'aucune sensation ne se trahissait sur ses traits.

A la vue du jeune baron, son émotion la reprit et l'attitude même du visiteur n'était pas faite pour rappeler son sang-froid ; car il était visiblement très-ému lui-même.

La conversation se ressentit de cette gêne réciproque, et il n'y eut de vraiment éloquent que le regard suppliant et fasciné de celui qui se trouvait en présence de la jeune fille tremblante et toute décontenancée.

Quand on se sépara, lord Feymer apprit à son jeune ami que M^{lle} de Valbret délaisserait prochainement sa vie de recluse et qu'elle ferait sa première connaissance avec le monde, au bal de l'ambassade française.

Je me rappelle nos conventions, ma chère Jeanne, avant notre départ pour Vienne ; j'espère que vous tiendrez votre parole ?

— Votre seigneurie n'en a jamais douté, je suppose, répondit-elle en essayant un sourire.

Six mois de prison, mille francs d'amende et cinq mille francs de dommages-intérêts.

Audience du 27 novembre 1880.

Présidence de M. Cartier.

PROCÈS LAISANT - ROCHFORT - DE CISKY.

Diffamation et outrages envers un général de division, ancien ministre de la guerre, ancien commandant de corps d'armée, sénateur inamovible, grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Pas de prison (!!!) Quatre mille francs d'amende et huit mille francs de dommages-intérêts.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} décembre.

La Bourse est en plein travail de liquidation. L'argent montre des exigences dépassant les prévisions les plus défavorables. Le report sur notre 8 0/0 s'est payé à des taux qui correspondent, courtage compris, à un revenu annuel de 8 0/0. Or ce fonds rapporte à peine 4 1/4. Il en résulte sur ce titre un mouvement assez vif de recul. On ferme à 118.70, tandis qu'on s'arrêtait hier à 119.05.

Le marché spécial des valeurs de crédit paraît être dans des conditions bien meilleures. Ici on reconnaît des tendances sérieuses à une progression sur certaines valeurs. Le Crédit lyonnais, par exemple, est en reprise assez sensible à 968.75 et 970. C'est un gain de 10 fr. en quelques jours. La Banque de Paris fait 1,140 et 1,137.50. La Société de dépôts et de comptes courants, qui était hier à 708.75, fait aujourd'hui 710. Le Crédit industriel est bien tenu à 730.

On remarque des transactions animées sur le Crédit foncier de France. On a coté 1,345 au milieu de nombreuses demandes. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie a tenu avant-hier sa première assemblée générale constitutive sous la présidence du gouverneur du Crédit foncier de France, l'honorable M. Christophe. La liste des souscriptions pour la constitution du capital social a été reconnue parfaitement exacte. Un conseil d'administration qui compte 15 membres a été nommé. L'assemblée a ensuite choisi les commissaires chargés de leur faire un rapport sur les avantages attribués par les statuts sociaux. La seconde réunion exigée par la loi aura lieu le 9 décembre courant. On nous dit que de très-importantes affaires sont toutes prêtes à être traitées par la nouvelle institution. La Banque ottomane s'inscrit à 548.75, le Lyon à 1,480. On cote 1,450 sur le Gaz et 1,291.25 sur le Suez. Mobilier français, 670. Jouissance Mobilier espagnol, 663.75.

Chronique militaire.

LES CAVALIERS ÉLÈVES TÉLÉGRAPHISTES.

Dans quelques jours, un nouveau cours de cavaliers télégraphistes sera commencé à l'École de cavalerie de Saumur.

Le service de télégraphie légère en campagne doit être organisé dans tous les régiments de cavalerie, à l'exception de ceux des spahis ; mais les régiments des divisions indépendantes de cavalerie possèdent déjà, pour la plupart, des cavaliers télégraphistes instruits dans les deux cours qui ont eu lieu précédemment à l'École.

Cette année, ce sont les régiments de brigades de cavalerie de corps d'armée qui ont été appelées à fournir les élèves du prochain cours. Des épreuves ont donc eu lieu, le 25 novembre, dans ces 36 régiments. Tous les cavaliers ont été autorisés à les subir, y compris les engagés volontaires et les jeunes soldats incorporés en 1880.

A la suite des examens écrits et oraux, les commissions régimentaires ont choisi les

— En ce cas, dit vivement M. de Radowitz, sans dissimuler toute l'étendue de sa joie, au revoir, Mademoiselle, et, si vous m'en croyez digne, je m'inscris d'avance pour avoir l'honneur de soutenir vos débuts chorégraphiques.

Pour toute réponse, Jeanne lui adressa un de ces regards où l'imagination du capitaine put lire tout ce que l'état de son âme le portait à espérer.

En s'éloignant, il mit la main sur son cœur dont il sentait le besoin de comprimer les battements trop précipités.

VI.

La fête de l'ambassade avait lieu huit jours après cette entrevue.

Jusqu'à ce moment, M^{lle} de Valbret fut en proie à un véritable malaise dont sa belle humeur éprouva les atteintes ; elle était tour à tour inquiète et paisible, maussade et rayonnante. Mais le sentiment qui dominait dans ce chaos de son esprit, naguère si égal et si lucide, était l'impatience.

Ces huit jours furent les plus longs qu'elle eût jamais comptés dans sa vie.

L'heure si ardemment désirée, cette heure pour laquelle on avait eu des mois d'indifférence, arriva.

Jeanne avait voulu que Lucy l'accompagnât ; mais celle-ci avait trop de tact pour user à ce point de la bienveillance de son amie, et au dernier moment elle prétextait une indisposition.

deux candidats les mieux notés et les ont désignés au ministre de la guerre, qui vient de donner des ordres pour que les 72 cavaliers élèves télégraphistes arrivent à Saumur le 5 de ce mois. Le cours qu'ils suivront aura probablement une durée de six à sept mois.

Après un an et demi d'expérience, l'administration militaire vient enfin de renoncer au système de fourniture de viande fraîche aux troupes par marchés généraux, système qui était l'objet de spéculations regrettables et qui donnait aux soldats une alimentation de mauvaise qualité que l'Etat payait fort cher.

Il a été décidé que l'on reviendrait à l'achat direct de la viande fraîche par les soins des corps de troupe, à partir du 1^{er} janvier prochain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous pouvons annoncer comme certain aux amateurs de bonne musique que l'Association Artistique d'Angers viendra donner un grand Concert au théâtre de Saumur le vendredi 10 décembre courant.

Personne n'ignore que l'Association Artistique d'Angers, qui vient d'entrer dans sa quatrième année d'existence, jouit aujourd'hui d'une très-grande réputation. Ses Concerts populaires de la salle du Cirque obtiennent un succès toujours grandissant et réunissent un nombreux public d'amateurs appartenant à toutes les classes de la société.

Prochainement, nous publierons le programme du Concert qui sera donné à Saumur.

M. Le Marchand, receveur à Montrésor (Indre-et-Loire), est nommé receveur à Doué-la-Fontaine, en remplacement de M. Guilouet, nommé au bureau de Barbezieux (Charente).

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M. Daguilhon-Pujol, pour réduire à 4 les centimes communaux obligatoires affectés à l'instruction primaire, rejeté par 283 voix contre 173 :

Ont voté pour : MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland, — M^r Freppel ;

Ont voté contre : MM. Benoist, Janvier de la Motte, Maillé.

Sur l'amendement de M. de Sonnier portant à 6 le nombre des centimes communaux obligatoires affectés à l'instruction primaire, adopté par 234 voix contre 219 :

Même vote que ci-dessus.

La place Maupassant. — La Folie-Giraud. La rue de Bordeaux.

(Voir l'Écho du 19 mars au 5 septembre 1880.)

Nous avons décrit dans un précédent travail, sous la rubrique : *Le lit de la Loire il y a cinquante ans*, les changements apportés à la topographie septentrionale de la ville de Saumur, par l'ouverture et le redressement

du grand passage de la Vendée et du Poitou, ainsi que les entreprises de toute nature qui en sont dérivées.

Nous passerons en revue maintenant les modifications survenues au midi de cette ville, par la construction du nouveau pont Fouchard et de la chaussée destinée, d'après le projet de MM. Trudaine et Perrouet (1756 à 1774), à le mettre en communication avec la première levée d'enceinte au rond-point qui s'appelle, aujourd'hui, la place Maupassant. Nous expliquerons l'origine de cette appellation, à ceux qui pourraient l'ignorer, au cours de cette revue.

Les anciens ponts Fouchards, c'est ainsi qu'on les désignait autrefois, faisaient suite au vieux chemin de Doué à Saumur ; ils le prolongeaient, par la chaussée Saint-Lazare, vers l'église de Nantilly.

Il s'embranchait, en avant de cette basilique, avec la rue de la Chouetterie et le chemin des Boires-de-Pocé. Il rencontrait au pied du tertre de l'église, et par ce tertre lui-même, les rues du Pressoir-Saint-Antoine, de l'Hôpital-Saint-Jean, le placis des Récollets, la rue des Moulins, traversant le clos de M^{me} Toché, etc.

Telle était encore l'entrée principale au sud de la ville de Saumur en 1774.

Le nouveau pont Fouchard fut aligné sur le pont Cessart, bâti avant lui en 1756. A cet effet, MM. les ingénieurs établirent, sur les prairies avoisinant le Thouet, une chaussée soudée à la levée d'enceinte de façon à mettre les deux ponts en rapport direct par la grande voie qui est devenue la rue d'Orléans.

Cette chaussée nouvelle, appelée à devenir elle-même la rue de Bordeaux, ne protégeait pas la ville ancienne, c'est-à-dire, à cette date, le quartier de Nantilly, contre les débordements du Thouet ; nous disons le quartier de Nantilly, parce que celui de Saint-Nicolas ne dépassait pas la levée d'enceinte de l'École de cavalerie ; il se trouvait donc garanti contre les crues de cette rivière.

La première levée d'enceinte aboutissait encore en 1820 à la place de l'Arche-Dorée ; elle se rattachait au coteau par la rue du Mail, en bordant les douves de la vieille tour Grenetière.

Pour mettre enfin à l'abri des inondations du Thouet tout le quartier de Nantilly, M. Charles Maupassant, maire de Saumur, projeta et fit construire en 1821 la digue qui, partant du côté oriental du pont Fouchard, devait tendre à la rue du Pressoir-Saint-Antoine au pied du coteau de Grenelle.

Cette digue se croisait, à l'extrémité des prairies du Chemin-Vert (rue Fardeau), avec les restes de la vieille chaussée Saint-Lazare (1).

C'est en souvenir de cette initiative si utile, si féconde en résultats, que, postérieurement à 1840, le nom de place Maupassant a été donné au rond-point qui lie entre elles les rues d'Orléans, de Bordeaux, à l'ancienne levée d'enceinte, dont deux parties extrêmes forment aujourd'hui les rues Bodin et d'Alsace.

Cette place Maupassant nous conduit à un autre souvenir, inconnu peut-être de la plupart des habitants de Saumur, à la Folie-Giraud ! Nous le mentionnons ici, pensant qu'il ne sera pas sans intérêt historique ; du reste, il sortira de l'oubli le nom et la mémoire de son auteur : ce sera justice !

Toutes les personnes qui remontent la rue de Bordeaux remarquent, à peu près doubter, un saut de loup qui sépare de la rue la maison qui porte le n^o 63, habitée par M^{me} Le Brecq et Coucillan ; ils se demandent : Pourquoi cette séparation défensive dans un lieu si habité ? La cause, la voici :

L'architecte-voyer de la ville, en 1830, se nommait Giraud ; il avait épousé une demoiselle Maupassant, cousine de l'ancien maire de 1820.

S'inspira-t-il des idées de son parent en croyant à l'avenir de la chaussée du pont Fouchard ? nous le supposons.

Toujours est-il qu'il entreprit de construire de ses deniers et par spéculation la maison que nous désignons plus haut.

Son projet parut alors si extravagant que l'administration lui refusa un alignement sur le bord de la chaussée, ne voulant pas, pour satisfaisaire à une idée folle, détruire la régularité des ormeaux qui décoraient les deux côtés de cette chaussée.

M. Giraud fut obligé d'établir son bâtiment au pied de la chaussée ; il y éleva une maison que les contemporains ont baptisé de ce nom : la Folie-Giraud !

(1) Voir nos Études sur l'Hôtel-Dieu ; imp. P. Godef, 1866.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 6 décembre 1880,

A la demande générale, GRAND SUCCÈS

Quatrième et dernière représentation de

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Durant dix années, de 1834 à 1840, cette habitation demeura isolée de l'enceinte de la ville et masquée par les arbres taillés en éventail devant elle.

Comme on en peut juger par ce tableau, l'entreprise n'était pas heureuse pour son auteur. Il est mort sans avoir pu constater l'avenir de la rue de Bordeaux, sans tirer profit de son œuvre.

Plus heureux que lui, M. Nau-Maupassant de Hubner, son neveu et son héritier, en a vu et goûté le succès. Il a tenté de faire disparaître la tristesse qu'imprimait le saut de loup à la façade de l'habitation par une grille en fer fort élégante. Hélas ! il vient de mourir lui-même depuis quelques mois, sans avoir achevé ces embellissements.

Les chroniques saumuroises doivent garder le souvenir de l'architecte-voyer Giraud à côté de celui du maire Charles Maupassant et lier ainsi par la tradition de 1820 à 1840 deux hommes utiles.

Puisque la rue neuve qui descend de la rue de Bordeaux au Champ-de-Foire n'a pas de nom, nommons-la : rue de la Folie-Giraud.

Ce vocable éveillera l'attention des touristes et signalera l'œuvre de l'architecte oublié jusqu' alors.

(A suivre.)

PAUL RATOUIS.

La Laïcité.

La gratuité, la laïcité et l'obligation de l'enseignement sont les moyens par lesquels les sectes maçonniques espèrent arriver à déchristianiser la France.

Au comice agricole des cantons de Russey et de Morteau, dans le Doubs, M. le vicomte de Meaux, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, a vigoureusement pris à partie la théorie révolutionnaire et antichrétienne.

Nous emprunterons à sa magnifique allocution le passage suivant sur la laïcité :

« La laïcité ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'il faut avoir des instituteurs laïques ? Vous en avez dans toutes vos communes ! A côté des religieuses si modestes, si instruites et si dévouées, qui s'occupent de vos filles, des instituteurs laïques élèvent vos fils, et même dans votre pays on en comptait un grand nombre avant 1789. Si je voulais chercher, en effet, le type et comme le patron des instituteurs laïques de Franche-Comté, je trouverais son nom dans l'église de Maiche, sur une plaque de marbre, en tête des hommes mis à mort pour la foi catholique en 1793. Vous l'avez déjà nommé : Jean-Pierre-Nicolas Busson. Oui, Messieurs, le modèle des instituteurs laïques de Franche-Comté a été martyr de la Terreur.

Assurément, ce n'est pas des instituteurs de cette espèce que veulent les héritiers de Danton, les plagiaires de la Convention nationale. Non, non, être laïque, pour les modérés de ce parti, veut dire être pas chrétien — et pour les avancés, ne pas croire en Dieu. A leurs yeux, l'instituteur laïque est celui qui ne parle jamais de Dieu à ses élèves et qui s'efforce de n'y point penser lui-même. En trouveront-ils beaucoup de cette espèce, dans ce catholique pays ? Je ne saurais le croire : à coup sûr ce sera un petit nombre, et dès lors, le jour où ils réaliseront leurs projets, ces promoteurs de la laïcité n'auront rien de plus pressé que d'écarter le plus part des instituteurs que vous connaissez, que vous estimez et que vous aimez. »

A Nantes, comme partout ailleurs où la franc-maçonnerie s'est emparée de l'administration, dit à ce sujet l'Espérance du Peuple, ce ne sont pas tant à des instituteurs laïques qu'à des maîtres sans croyance que l'on voudrait livrer l'âme de nos enfants.

Cela est si vrai, qu'avant cette fureur d'écoles communales qui s'est emparée de l'administration municipale, il y avait à Nantes un grand nombre d'écoles laïques libres, qui étaient en possession de la confiance des familles. Le quartier de Saint-Similien avait à lui seul sept de ces écoles, et l'on peut dire que dans toutes les parties de la ville, à côté d'une école congréganiste se trouvait une école laïque, mais chrétienne ; de sorte que les familles pouvaient confier l'éducation de leurs enfants aux maîtres de leur choix.

C'était le régime de la liberté ; aussi la République devait-elle le détruire, en imposant à la cité des dépenses dont nous ne sommes pas près de voir le terme, puisque nos maîtres veulent dans chaque canton deux écoles communales de garçons et deux écoles communales de filles.

En établissant un monopole aussi injuste qu'il est odieux, on se proposait de détruire l'enseignement congréganiste ; mais ce calcul a été déjoué, et les écoles tenues par les Frères ou les Sœurs sont plus florissantes que jamais. A défaut des subventions que le Conseil Municipal leur refuse, ces écoles ont le budget de la charité, qui est inépuisable.

L'entreprise si habilement conduite par les francs-maçons avec l'argent des contribuables a pourtant eu un résultat : des écoles ont succombé, ce sont les écoles laïques libres.

Si tel est le but que se proposaient les républicains, ils peuvent se féliciter de leur succès ; ces prétendus amis du peuple ont réduit à la misère de pauvres institutrices, filles du peuple, dont toute la vie s'est consumée à former à la science et à la vertu les enfants du peuple.

Celles qui l'ont pu se sont expatriées, allant bien loin de la ville qui fut leur berceau chercher un gagne-pain qui leur est refusé ici. Mais d'autres dont les forces sont usées par les privations et les fatigues de l'enseignement ont dû se retirer dans quelque pauvre mansarde, où plus d'une mourrait de faim si une main discrète et charitable ne venait pas à leur aide.

Si nos philanthropes avaient moins en horreur le contact de la pauvreté honnête, s'ils éprouvaient moins de dégoût pour les tristes demeures où le pauvre souffre si cruellement, s'ils étaient témoins de ces misères poignantes qui sont leur œuvre, pour peu que leur cœur soit encore accessible à la pitié, ils se repentiraient d'une entreprise imprudente et injuste, dont la conséquence immédiate a été d'augmenter les souffrances des enfants du peuple.

ANGERS.

Le Journal de Maine-et-Loire est assigné en police correctionnelle pour articles concernant le Cercle du Boulevard.

L'Etoile et l'Union de l'Ouest sont assignées également pour reproduction de ces mêmes articles.

NANTES.

M. Anthime Ménard, avocat et ancien bâtonnier, nous a donné samedi le chiffre des contributions payées par le couvent des Capucins de Nantes. Il s'élève à douze cent soixante francs.

Cela n'empêche pas les lecteurs du Phare de la Loire de répéter que les Capucins ne paient pas d'impôts.

Les mêmes citoyens prétendent que les Capucins ont creusé un puits où ils ont enfoui deux tonnes d'or. M. Ménard a cherché ce puits sans pouvoir le découvrir, tant il est bien caché, et les nombreux amis des RR. PP. Capucins n'ont pas été plus heureux. C'est égal, le puits existe et l'or aussi, s'il faut en croire les esprits forts de la franc-maçonnerie.

Chemins de fer de l'Etat.

AVIS AU PUBLIC.

L'Administration croit devoir rappeler à MM. les voyageurs que l'article 63 de l'ordonnance du 15 novembre 1846 défend de fumer dans les voitures de chemins de fer.

Exception est faite pour les compartiments qui portent la plaque indicative « Fumeurs ».

Dans les autres compartiments, on ne peut fumer qu'en vertu d'une tolérance subordonnée expressément au consentement préalable de toutes les personnes présentes.

Tout voyageur qui persisterait à fumer, malgré l'opposition d'un de ses voisins, sera, par ce fait seul, déclaré en contravention, et procès-verbal sera dressé contre lui.

Des instructions formelles sont données à cet effet aux commissaires de surveillance administrative et aux agents assermentés des administrations de chemins de fer.

Tours, le 26 novembre 1880.

LES ALLUMETTES DE LA RÉGIE.

Toujours aussi détestables, inallumables, cassantes, exécrables, ces allumettes de la régie !... Autant acheter des lattes, les scier, les couper, les réduire en petits bâtons. Peut-être même seraient-elles plus allumables.

C'est un cri d'indignation générale. Les syndicats de l'épicerie commencent du reste à s'émeouvoir.

« Celui de la ville de Flers, dit le journal de cette ville, vient de porter plainte à M. le

directeur des contributions indirectes contre la mauvaise qualité des allumettes chimiques. »

Tous les syndicats devraient imiter cet exemple. Mais, sans s'arrêter aux intermédiaires, il faudrait s'adresser directement à la Chambre des députés, par voie de pétition, pour qu'on mette fin à l'état de choses vraiment révoltant créé par le monopole.

C'est une loi qui investit la Société dite des Allumettes de nous vendre ces morceaux de bois brut.

Une nouvelle loi peut seule nous débarrasser du fléau.

CONSEILS ET RECETTES.

Les chaussures humides en hiver. — On sait que les chaussures de cuir, même de cuir le plus épais, ne sont pas impénétrables à l'eau de pluie et surtout à l'eau de neige en hiver. C'est pourquoi on se chausse préférentiellement avec des sabots à la campagne et spécialement à la ferme. Mais pour aller en route ou même dans les champs ; on est forcé de chausser des souliers ou des bottines ; et si on marche quelque temps dans la boue ou dans la neige, l'humidité pénètre à travers le cuir le plus épais.

Voici un moyen de rendre le cuir des chaussures imperméable à l'humidité : faites tremper votre cuir ou votre chaussure dans une eau de savon (25 à 50 grammes par litre d'eau), puis faites sécher. Voilà tout !

L'eau de savon change l'acide tannique du cuir en un acide gras insoluble qui rend le cuir absolument imperméable à l'eau et à l'humidité.

Ce procédé a été découvert par M. Jacques de Herning (Alsace-Lorraine).

Faits divers.

Un drame de famille. — On écrit de Tournon (Ardèche) :

Un drame de famille vient de jeter la consternation dans la commune de Saint-Barthélemy-le-Meil, près du Cheylard.

Le sieur Chastagnet, cultivateur, âgé de vingt-trois ans, a tué d'un coup de fusil son beau-frère Louis Riffard.

La victime, après avoir passé toute une nuit étendue dans la neige, a été trouvée le lendemain par sa femme ; ce malheureux a pu survivre quatre jours à son horrible blessure.

L'assassin, qui a été amené mercredi à la prison de Tournon, a fait des aveux complets. La jalousie et l'intérêt semblent être le mobile du crime.

Dernières Nouvelles.

Nous croyons savoir que la police est prévenue que dimanche prochain doit avoir lieu une seconde manifestation, qui aura pour but la tombe de Ferré, au cimetière Levallois.

M. Allain-Targé a publié une lettre dans laquelle il déclare qu'il ne veut pas être gouverneur de la Banque. Or, nous apprenons que le conseil des régents de la Banque avait averti M. Magnia que ce candidat à la succession de M. Denormandie ne serait pas agréé. La coïncidence n'est-elle pas singulière ?

Berlin, 30 novembre.

M. de Bismark a complètement échoué à Friedriehsruhe. Le socialisme national ne sera pas poursuivi et les choses restent en l'état. Dans sa fureur, il a fait préparer un nouveau projet de loi tellement draconien contre les socialistes allemands que le Parlement s'y opposera : alors il y aura dissolution.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (novembre 1880), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro de Novembre, les articles suivants :

Le Sansonnet (nouvelle) ; — Petit Dictionnaire des arts et métiers (suite) ; — Topfer ; — Les Expériences du professeur Crookes ; — l'Observatoire

du pic du Midi ; — l'Art chez soi ; — la Découverte du passage nord-est en 1879 ; — l'Antilope Indes ; — le Time-Ball ; — etc.

Vingt-trois dessins d'Edouard Garnier, de J. Laurens, Bocourt, Lechevalier-Chevignard, A. Tissandier, Freeman, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr. ; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c. ; départements, 70 c.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrôme. — Stances à Offenbach, par Henri Meilhac. — Bulletin, par X. Dacheres. — M. de Baudry-d'Asson, par Robert Bryon. — M. Eugène Labiche à l'Académie française, par Damon. — Courrier du palais ; par Maître Guérin. — Mœurs des Monténégrins, par A. Brunet. — Souvenirs de la Nouvelle-Gédonie, par H. Rivière (suite). — Le pays des Moabites, par H. V. — La Jolie Veuve, par Charles-Ross, traduit de l'anglais par Amy Davy (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{lle} Aza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Représentation extraordinaire au théâtre des Variétés, pour l'inauguration du buste d'Offenbach (deux gravures). — M. de Baudry-d'Asson, député de Vendée. — A travers le Monténégro (deux gravures). — M. Eugène Labiche, membre de l'Académie française. — La ligne agraire en Irlande : démonstration populaire à Limerick. — Le pays des Moabites (quatre gravures). — M. Bravais. — Machines Hermann-Lachapelle. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50, trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

VIVE L'ANJOU !

POLKA CHANTÉE

Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X...

Dédiée à M. SINEAU, chef de musique au 77^e de ligne.

Nouvelle édition, pour PIANO et CHANT.

PRIX : 50 CENTIMES.

En vente, à Saumur, chez M. MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

Avis à nos lecteurs.

Nous annonçons la visite du Directeur des Ouvriers opticiens réunis dont les grands magasins sont situés place de la Bilange, lequel se propose de séjourner dans notre ville. Nous allons donc avoir, pendant quelques jours, une installation d'optique riche et grandiose, contenant tous les perfectionnements de la science moderne.

Ce riche établissement d'optique, qui contient plus de 50,000 paires de lunettes et pince-nez pour toutes les vues et un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes, microscopes en tous genres, est installé, à Saumur, place de la Bilange.

Les opticiens se chargent des réparations en tous genres.

BONNE NOUVELLE. — Les pauvres de notre ville peuvent se présenter aux opticiens dont les grands magasins sont situés place de la Bilange. Ils recevront des lunettes gratuites pour les besoins de leur vue.

GRANDS MAGASINS

DU

PALAIS
DES MARCHANDS

Prochainement

Grande mise en vente des Soldes

ET

OCCASIONS
EN NOUVEAUTÉS D'HIVER

AVIS IMPORTANT

Nous faisons de très-grands préparatifs pour l'exposition des

JOUETS

ET

LIVRES D'ETRENNES

Qui aura lieu prochainement.

SAUVEZ LES ENFANTS
sans médecine, sans purges et sans frais, par
la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineuses, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a

rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85.410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continus, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. » DEDÉ, professeur de chimie.

Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil.,

7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TERTIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

RAKOCZY DE BUDE

(Eau purgative Hongroise.)
Reconnue par l'Académie de médecine, M. le Docteur Gubler et d'autres autorités de médecine à Paris, comme la plus riche en sels minéraux de toutes les eaux connues jusqu'à ce jour. Distingué par six médailles. Usage efficace contre la constipation et les maladies qui en dérivent et sans aucun inconvénient ultérieur, même après un emploi prolongé. Purgative et laxative.
Dépôt en gros : M. L. BESSON, pharmacien, 5, place de la Bilange, à Saumur.
AVIS : Faites attention à l'Étiquette bleue.
La Direction de la Source de Rakoczy à Bude à Budapest.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen, de Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 — 15 —		11 h. 55 matin.	
11 — 25 —	7 — 40 soir.		
1 — 17 soir.	4 — 51 —		
4 — 55 —		9 — 10 soir.	
7 — 50 —	11 — 48 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 — 35 —	5 — 17 soir.	6 — 30 soir.	
12 — 15 soir.	3 — 50 —	4 — 28 —	
6 — 45 —	10 — 47 —	11 — 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} DÉCEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 53			Crédit Foncier colonial	430			C. gén. Transatlantique	605		2 50
3 % amortissable	87 25		05	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1340		10	Canal de Suez	1285		15
4 1/2 %	114 10		10	Obligations foncières 1877	359 50		50	Société autrichienne	607 50		2 50
5 %	118 75		30	Obligations communales 1879	467		1	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	522			Obligat. foncières 1879 3 %	463			Est	386 50		
Obligations du Trésor nouvelles	520			Soc. de Crédit ind. et comm.	730			Midi	394 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240			Crédit mobilier	672 50			Nord	398 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507 50		75	Crédit Foncier d'Autriche	795		7 50	Orléans	395 50		
— 1865	522 50			Est	751 25		25	Ouest	395 50		
— 1869, 3 %	403			Paris-Lyon-Méditerranée	1465		10	Paris-Lyon-Méditerranée	394 50		
— 1871, 3 %	400		75	Orléans	1080			Paris (Grande-Ceinture)	388 50		
— 1875, 4 %	510			Nord	1675		5	Paris-Bourbonnais	398		
— 1876, 4 %	511		50	Orléans	1230		5	Canal de Suez	570		
Banque de France	3750			Ouest	817 50		50				
Comptoir d'escompte	977 50		50	Compagnie parisienne du Gaz	1438 75		1 25				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir.
3 — 32 — — — — — —
7 — 15 — — — — — express.
10 — 37 — — — — — omnibus.
(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus.
9 — 30 — — — — — —
12 — 40 — — — — — express.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.
ADJUDICATION DE FOURNITURES D'OBJETS DE CONSOMMATION
A faire audit Hospice général pendant l'année 1881.

Le vendredi 10 décembre 1880, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1^{er} janvier 1881 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION, Viande;
- 2^e id. Beurre, œufs;
- 3^e id. Sel, sucre, savon, riz, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin;
- 4^e id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 5^e id. Bois de sapin;
- 6^e id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées, elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime. Des prix fermes pourront être indiqués pour les 1^{re}, 2^e, 5^e et 6^e sections.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat de l'Hospice général, où toutes les personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des

quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de huit heures du matin à cinq heures du soir. (714)

OFFICE D'HUISSIER A CÉDER DE SUITE.
S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALLET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE OU A LOUER BELLE MAISON
A Chouzé-sur-Loire.
Comprenant rez-de-chaussée, premier étage et vastes greniers, servitudes, cour, jardin et terrasse sur la Loire;
Le tout hors d'eau.
S'adresser au bureau du journal.

JOLI PETIT CHEVAL A VENDRE
S'adresser au garçon d'écurie, hôtel de Londres, Saumur. (761)

A VENDRE UNE JUMENT BAIE
S'adresser aux demoiselles PEPIN.

A VENDRE UN PETIT PONEY CORSE
Propre à la selle et à la voiture.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER plusieurs CUVES EN BOIS.
S'adresser à la maison ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent. (723)

PONNERIE ET PLOMBERIE
Appareils pour garde robes
Ancienne maison CHAUVIN
LÉON CHADAIGNE
SUCCESSION
30, rue de la Fidélité, 30, Saumur

M. DUVAUX prévient les fournisseurs de Varrains et autres qu'il n'aura pas, à l'avenir, à payer les dettes contractées par sa femme. (730)

VIN DE PROPRIÉTAIRE
Garanti PUR et NATUREL
des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.
Envois franco jusqu'à destination. — Prix très-réduits.
S'adresser à M^{me} veuve HYPOTHOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

MALADIES CHRONIQUES
Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.
ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

1 FRANC par AN 90.000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Parait tous les dimanches, avec une Causette financière de Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne : Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
4, RUE DE LA PAIX, PARIS

Société anonyme — CAPITAL : CENT MILLIONS DE FRANCS

Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1^{re} Hypothèque : QUATRE-VINGT-TROIS MILLIONS.

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre également des Bons de caisse rapportant à six mois, 3 %; à un an, 3 1/2 %; deux ans et au-delà, 4 %.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse à PARIS

Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER.
A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des Coupons et des Bons échus, ainsi que le remboursement des Titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

M. CHAUMIER, agent de change, correspondant de la Société, 40, place du Ralliement, à Angers, se charge de faire, sans frais, les opérations ci-dessus.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 2, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GOBET